

RAPPORT N° 557 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 23 AOÛT 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 15 au 22 août 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées dans la province de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le mardi 18 août 2026, dans la nuit, le corps sans vie de Raphaël Hakizimana, un agent du Bureau burundais de normalisation (BBN), a été découvert gisant sur l'avenue du Large, au quartier Kibenga, dans la ville de Bujumbura.

Selon des membres de sa famille, Raphaël Hakizimana, résidant au quartier Mugoboka, au nord de la ville de Bujumbura, aurait quitté son domicile au cours de cette même nuit, sans informer sa famille de sa destination. Son corps a été retrouvé quelques heures plus tard à Kibenga, sans signes apparents de violence. Ils soupçonnent cependant qu'il aurait été étranglé par des individus non encore identifiés, avant que ceux-ci n'abandonnent son corps sur l'avenue du Large.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à ouvrir sans délai une enquête indépendante, impartiale, approfondie et efficace afin d'identifier les auteurs de ce meurtre, de faire toute la lumière sur les circonstances de ce crime et de traduire les responsables en justice, conformément à la loi.

- Le mardi 18 août 2026, une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle qu'un militant du parti MSD¹, Emile Nsavyimana, originaire de la colline de Bumba, dans l'ancienne zone de Ninga, commune de Butaganzwa, dans l'ancienne province

¹ Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie.

de Kayanza, est décédé dans les locaux du Service National de Renseignement (SNR), plus d'une année après sa détention illégale et clandestine au siège de ce service dépendant de la présidence de la République.

Selon des sources au sein du SNR, Emile Nsavyimana, accusé d'être un combattant de RED²-Tabara, a été arrêté en décembre 2024 en République Démocratique du Congo (RDC) par des militaires congolais avant d'être remis au renseignement militaire burundais (G2), puis transféré au SNR. Depuis lors, il a été placé en détention clandestine, sans jamais être présenté à la justice. De plus, sa famille n'a jamais été officiellement informée de sa détention par les services de renseignement.

Les mêmes sources révèlent qu'Emile Nsavyimana aurait été conduit à l'hôpital le 28 juillet 2026, avant d'être ramené au SNR.

SOS-Torture Burundi appelle à l'Administration générale du SNR à mettre un terme aux détentions illégales, arbitraires et prolongées dans les cachots de ce service, à expliquer les circonstances de la mort d'Emile Nsavyimana et à traduire les responsables en justice, conformément à la loi.

² Résistance pour un Etat de droit.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.